



Présents : Mickaël Le Bouquin, Thomas Le Mons, Charlotte Faillé, Bruno Cartier, Marie Caresmel, Fabrice Bizette, Alain Buisson, Wilfried Le Rouzès, Marie-Laure Pezzola, Laëtitia Delahaye, François Gautier, Vanessa Jussienne, Benoît Dassé, Cédric Alix, Maëlle Delamarre, Anaëlle Gougeon.

Étaient représentées : Marie Yvonne Lesvier par Fabrice Bizette, Vanessa Pollet par Mickaël Le Bouquin.

Était absent : Frédéric Texier,

Secrétaire de séance : François Gautier.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 mai 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 5 mai 2022, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Aménagement d'un espace de loisirs ludo-sportif intergénérationnel et inclusif : demandes de subventions

Un projet a été réalisé par la Société USE, pour l'aménagement d'un espace ludo-sportif intergénérationnel et inclusif au niveau du complexe sportif Goulvent. Le coût global de l'aménagement est évalué à 684 700 € HT. L'Agence Nationale du Sport peut financer des équipements sportifs de proximité et en accès libre, et en priorité dans des communes labellisées « Terre de Jeux 2024 ». Le taux de subventionnement : entre 50 % et 80 % maximum du montant subventionnable avec un plafond de subvention de 500 000 €. La commune d'Irodouër ayant le label « Terre de Jeux 2024 » peut prétendre à ce financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour le projet d'aménagement d'un espace de loisirs ludo-sportif intergénérationnel et inclusif,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

3. Maison de santé pluridisciplinaire – lancement de l'appel d'offres

Pour le projet de la maison de santé pluridisciplinaire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres dans le cadre d'un marché public global de performance pour la conception-construction de cette maison de santé.

4. Presbytère – modification du coût de la maîtrise d'œuvre en architecture pour la mission de mise en sécurité et étude de faisabilité

Pour la maîtrise d'œuvre confiée à L'Atelier ALP pour la mise en sécurité et l'étude de faisabilité du presbytère, il y a lieu de préciser que le montant relatif à la direction des travaux est de 9,5 % du montant des travaux qui seront réellement suivis par ALP. La délibération initiale prévoyait seulement les 1 300 € correspondant à la déclaration préalable.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 contre (L. Delahaye), précise que le montant de la maîtrise d'œuvre sera de 9,5 % de montant des travaux réellement suivis par ALP.

5. Divers

Association de chasse : Monsieur le Maire informe le conseil que l'association a transmis un courrier suite au refus d'attribution d'une subvention pour la réintroduction des faisans.

Conférence : rappel de la conférence qui a lieu ce mardi à Irodouër sur le changement climatique.